



Session du
26 juin 2026

**Dossier
de presse**
Juin 2026

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60
presse@morbihan.fr

En bref

Une santé financière solide

+2,5%

de budget par rapport
au BP 2026

+23 M€

de crédits supplémentaires

11,2 M€

d'emprunt en moins sans
hausse d'impôts

3 500 projets

accompagnés depuis 2016
pour un investissement
total de **166 M€**



David LAPPARTIENT,
Président du Département

*" Alors que d'autres
collectivités réduisent
leurs aides, le Morbihan
maintient son cap. "*

*" Le logement n'est plus
une conséquence du
développement,
mais son moteur. "*

23 MILLIONS D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE MORBIHAN INVESTIR DAVANTAGE SANS AUGMENTER LA DETTE

Malgré un contexte national marqué par l'incertitude financière et la hausse continue de nombreuses dépenses contraintes, le Département du Morbihan dégage 23 millions d'euros supplémentaires pour accélérer ses investissements et renforcer ses politiques publiques.

Ces moyens nouveaux permettront notamment de soutenir le logement, les communes, les mobilités, l'autonomie des personnes fragiles, l'environnement et le patrimoine.

Une décision qui illustre la capacité du Morbihan à maintenir ses équilibres financiers tout en continuant à investir pour l'avenir.

POURQUOI EST-CE UNE PERFORMANCE ?

D'une part, parce que le contexte national est difficile.

D'autre part, parce que les Départements supportent une part importante de dépenses contraintes dont ils ne maîtrisent ni le niveau ni l'évolution :

- ▶ Hausse du RSA (+ 6 à 8 %) ;
- ▶ Hausse du SMIC impactant les coûts des établissements et services ;
- ▶ Hausse des dépenses sociales ;
- ▶ Augmentation du coût des énergies et des carburants :
 - 360 000 € pour la seule flotte du Département ;
 - Plus de 600 000 € pour le transport des élèves handicapés, dont près de 40 % des coûts sont directement liés au carburant.

Dans le même temps, les Départements disposent de moins en moins de leviers fiscaux en raison de la suppression progressive de plusieurs ressources locales et sont de plus en plus dépendants des subventions de l'État.

Malgré tout, le **Morbihan résiste et investit. Il équilibre son budget et dégage 11,2 M€** de marge pour financer de nouveaux projets.

LES 5 PRIORITÉS

1 | LE RETOUR DU PST : 15 M€ POUR LES COMMUNES

Le Département redonne des capacités d'investissement aux communes au début du mandat municipal.

Suspendu à la fin de l'année 2024, le PST revient :

- ▶ Une enveloppe de 15 M€ par an ;
- ▶ Une dépense subventionnable jusqu'à 350 000 € par an et par commune avec un taux d'intervention de 15 à 35 % selon les caractéristiques de la commune ;
- ▶ Des contrats possibles sur 2 ou 3 ans.

2 | +2,5 M€ POUR LE LOGEMENT

Le Morbihan manque cruellement de logements abordables.

L'objectif pour le Département est donc de construire plus, rénover plus vite et faciliter l'accès au logement :

- ▶ **2,5 M€** supplémentaires ;
- ▶ **Soit 9 M€** mobilisés pour les bailleurs sociaux (Morbihan Habitat, etc.) ;
- ▶ **+ 35 %** de logements neufs construits en 3 ans ;
- ▶ **+ 60 %** d'accession à la propriété grâce à des aides renforcées ;
- ▶ **62 %** de déconstruction et renouvellement urbain pour des quartiers plus durables.

Depuis le début de l'année, **94% de l'enveloppe initialement prévue de 6,5M€ ont déjà été consommés**, illustrant l'intensité des besoins en matière de logement et la pleine montée en puissance de la stratégie départementale pour l'habitat, votée en décembre 2024.

3 | +1,8 M€ POUR L'AUTONOMIE

- ▶ **947 000 €** pour répondre à la hausse des demandes de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) : aides humaines, techniques, transports.
- ▶ **850 000 €** pour la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées (plateformes de répit, actions avec les EPCI).

Le Département renforce ainsi sa capacité à accompagner les personnes en situation de handicap et les personnes âgées partout sur le territoire.

4 | +3,2 M€ POUR LES MOBILITÉS, DES ROUTES SÛRES ET DES DÉPLACEMENTS DURABLES

L'hiver 2025-2026 a **abîmé le réseau routier** (purges, fissures, talus effondrés).

- ▶ +2,3 M€ pour les grosses réparations sur les routes départementales.
- ▶ + **940 000 €** supplémentaires pour les pistes cyclables et chemins piétons (enveloppe totale : 2,3 M€).

Compagnie des Ports : le Département prévoit aussi 4 M€ en avance de trésorerie pour les ports du Morbihan.

5 | ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE : +2,2 M€ POUR PROTÉGER NOS PAYSAGES ET NOTRE HISTOIRE

Biodiversité :

- ▶ **2 M€** pour restaurer les espaces naturels (sentiers de randonnée, zones humides).
- ▶ **Eau** : Soutien aux projets de restauration des cours d'eau (ex : effacement du barrage de Ty Mat à Inzinzac-Lochrist).

Patrimoine :

- ▶ **Réactivation des aides pour la sauvegarde du patrimoine privé** (40 jours d'ouverture minimum par an pour les monuments historiques).
- ▶ **Archéologie** : Extension du service départemental créé en 2009 pour couvrir **toutes les communes de + 10 000 habitants** et les périodes paléolithiques.

COUP DE PROJECTEUR

Préserver un outil stratégique pour l'agriculture morbihannaise

500 000 € mobilisés pour accompagner la reprise de l'abattoir de Vannes, dernier outil indépendant multi-espèces accessible aux éleveurs du territoire.

Les enjeux sont importants pour l'agriculture :

- ▶ Maintien des circuits courts ;
- ▶ Souveraineté alimentaire ;
- ▶ Préservation de l'emploi ;
- ▶ Impact sur l'environnement.

Dans un contexte où de nombreuses collectivités sont contraintes de ralentir leurs investissements, le Morbihan mobilise 23 millions d'euros supplémentaires pour répondre aux besoins du territoire tout en préservant ses équilibres financiers.

PCH

+ 8 % de bénéficiaires en 1 an : **2 688** en mars 2025 à **2904** en mars 2026

Le saviez-vous ?

Le Programme de Solidarité Territoriale (PST) finance désormais aussi les aménagements cyclables !



MORBIHAN

Hôtel du Département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

morbihan.fr     



Création-impression : Conseil départemental du Morbihan.
Photos : CD56. Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable. 2026